



*À
égalité
pour
décider*

De la suite dans les idées...

Les faits saillants du colloque
tenu à Québec le 7 avril 2001

Québec 

Le colloque *À égalité pour décider, De la suite dans les idées...* constitue un jalon important pour soutenir les efforts déployés dans les régions du Québec dans le cadre du programme de soutien financier *À égalité pour décider*. Les groupes ont ainsi pu échanger sur leurs stratégies respectives et sur les résultats obtenus. Ces échanges ont également permis de cerner les obstacles auxquels les femmes sont toujours confrontées et de dégager des pistes de solution.

Les réflexions suscitées par cette rencontre sont enrichissantes à plusieurs égards. Nous avons fait ensemble un large tour d'horizon; nous avons exploré l'exercice du pouvoir féminin sous toutes ses formes. Nous avons pu nous rendre compte que plusieurs de nos compétences, acquises dans l'exercice de notre rôle de mère, de femme engagée dans le mouvement communautaire ou encore de travailleuse, nous ont préparées de longue date à l'exercice du pouvoir local et régional.

Tous les moyens d'en arriver à un meilleur partage du pouvoir doivent être soutenus, qu'il s'agisse d'information, de sensibilisation, de formation, de réseautage, de mentorat ou d'autres formes de soutien et de solidarité. Une meilleure répartition du pouvoir économique, social et politique est fondamentale pour que les femmes puissent intervenir plus efficacement dans l'utilisation des ressources collectives de même que dans les orientations de la société.

Nous souhaitons continuer à échanger avec vous sur vos initiatives et sur vos préoccupations. Que ces faits saillants soient pour vous source d'inspiration.



LINDA GOUPIL
Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance
Ministre responsable de la Condition
féminine



JOCELYNE CARON
Secrétaire d'État à la Condition
féminine

DES ACTIONS DYNAMIQUES

- Les femmes de Charlevoix, une pièce indispensable.....1
- Répertoire *Femmes en tête en Estrie*2
- En campagne en Gaspésie et aux Îles...4
- Femmes et pouvoir dans le Centre-du-Québec.....6
- Présence accrue des femmes dans les instances locales et régionales de la métropole.....7

AU JOUR LE JOUR... FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE

- Au jour le jour... de la suite dans les idées.....11

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE

- Sharon Leslie, ex-conseillère municipale pour la Ville de Montréal et formatrice auprès d'organismes à but non lucratif.....17
- Chantal Maillé, professeure à l'Institut Simone de Beauvoir et vice-présidente du Conseil du statut de la femme.....19
- Propos de Sandrine Dauphin, chargée de mission, études-recherche, Service des droits des femmes et de l'égalité à Paris, présentés par Michèle Laberge, directrice générale du Secrétariat à la condition féminine *La parité politique – l'expérience française*.....22

DE LA SUITE DANS LES IDÉES...33

DES ACTIONS DYNAMIQUES

Pour amorcer la journée et dans le but de stimuler les échanges entre les personnes participantes, cinq personnes-ressources provenant de groupes dont les projets ont reçu une aide financière du programme *À égalité pour décider*, dans différentes régions du Québec, ont accepté de faire une analyse de leur projet en lien avec un des cinq objectifs du programme.

En voici les faits saillants :

LES FEMMES DE CHARLEVOIX, UNE PIÈCE INDISPENSABLE

Annie Vaillancourt et l'équipe du Centre-femmes aux Plurielles ainsi que celle du Centre des femmes de Charlevoix s'étaient fixé comme objectif :

De faciliter et promouvoir l'accès des femmes aux postes de décision.

SOMMAIRE DU PROJET

Dans un premier temps, il a été privilégié de sensibiliser les Charlevoisiennes. À cette fin, une stratégie promotionnelle a été élaborée. Elle comprend les éléments suivants :

- La création d'une affiche promotionnelle dont le slogan est *Les femmes de Charlevoix, une pièce indispensable*. Cette affiche a été produite comme premier instrument de sensibilisation et pour servir de support à l'annonce de rencontres publiques. L'affiche a eu un grand impact auprès de la population grâce à son concept original exprimant bien le message.
- La planification d'une campagne médiatique prévoyant la diffusion d'une publicité dans les deux journaux locaux et d'entrevues à la radio et à la télévision afin d'expliquer la nature du projet et ses objectifs.
- La tenue de rencontres d'information et de sensibilisation dans chacune des municipalités de Charlevoix auprès de plusieurs groupes et des conseils municipaux.
- La réalisation d'une vidéocassette, d'une durée de 22 minutes, reflétant les particularités de la région et visant à encourager les femmes à s'engager en politique ou dans les instances locales et régionales.
- La rédaction d'un guide d'information visant à guider les femmes dans leurs toutes premières démarches.

RÉSULTATS

Quelque trois cents femmes ont assisté aux rencontres et visionné la vidéocassette. En majorité, ces femmes ont indiqué qu'elles n'étaient pas conscientes de l'importance de la place des femmes dans les postes de responsabilité et qu'elles considéraient ces postes

Des actions dynamiques

comme non accessibles pour elles. Ces rencontres auront notamment permis de faire connaître les différents niveaux et la diversité des postes de responsabilité, que ce soit les comités de parents, les conseils d'administration ou les postes davantage politiques, de démontrer aux femmes de Charlevoix qu'elles peuvent occuper de tels postes et que certains postes sont plus accessibles que d'autres selon le cheminement et les intérêts de chacune. L'objectif de permettre aux femmes de s'identifier plus facilement à celles qui occupent déjà ces postes en faisant connaître leurs rôles et leurs démarches a été atteint.

L'option de rejoindre un très large bassin de femmes plutôt que de diriger l'action vers des femmes connues pour leur engagement caractérise ce projet. Ce choix repose sur les considérations suivantes :

- L'objectif principal d'encourager plus de femmes à s'engager dans les affaires publiques;
- Les avantages d'œuvrer en région et par conséquent de pouvoir rejoindre plus facilement l'ensemble de la population;
- La possibilité de pouvoir sensibiliser simultanément les hommes de façon qu'ils comprennent mieux la démarche et qu'ils encouragent les femmes de leur entourage à postuler de tels mandats.

Certes, ce projet a connu un succès de participation. A-t-il permis d'atteindre l'objectif de départ, soit de **faciliter et promouvoir l'accès des femmes aux postes de décision**? Sur ce point, Annie Vaillancourt répond que l'expérience a permis d'engager bon nombre de discussions sur le sujet, atout important pour susciter la réflexion et le partage d'opinions entre les femmes puis entre elles et les hommes. Le slogan de la campagne, appuyé par l'image représentée sur l'affiche promotionnelle, a été bien retenu, ce qui signifie que la population a été touchée par le concept. Par ailleurs, les animatrices et leurs organismes respectifs ont été informés que certaines femmes qui ont participé aux rencontres organisées ont par la suite manifesté leur intérêt à s'engager dans certaines organisations. Les travaux des animatrices ont donc fourni le petit coup de pouce additionnel pour que certaines consentent à faire un premier pas.

RÉPERTOIRE *FEMMES EN TÊTE EN ESTRIE*

Nicole Dorin et l'équipe des P.E.P.I.N.E.S. (Promotion des Estriennes Pour Initier une Nouvelle Équité Sociale) s'étaient fixé comme objectif :

D'augmenter le bassin de candidates susceptibles d'occuper des postes de responsabilité.

SOMMAIRE DU PROJET

Dans un premier temps, l'action a porté sur la **constitution d'un répertoire de candidates et sur sa promotion**. Pour ce faire :

- Un dépliant promotionnel et un formulaire d'inscription ont été préparés. Le dépliant met l'accent sur l'importance pour les femmes d'afficher leur compétence et leur disponibilité et fournit une multitude de secteurs d'intervention où leur présence est nécessaire. Ce dépliant démontre aussi l'accessibilité des postes.
- Comme plan de promotion, une campagne de recrutement a été menée sur le territoire des différentes MRC de la région. Toutes les occasions de rencontre avec les différents milieux ont servi de tremplin à la promotion du répertoire en préparation. Plus de 1000 dépliant ont été distribués. Plusieurs mois ont été consacrés au recrutement des femmes qui composent ce répertoire.
- Le lancement du répertoire a été fait à l'occasion d'une réunion mensuelle du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Estrie (CRDE), de façon à bien démontrer aux membres que ce ne sont pas les femmes qui manquent pour occuper des postes de responsabilité. La majorité des femmes inscrites dans le répertoire étaient présentes au lancement.
- Un plan de promotion, assorti d'outils, a complété le lancement. Le slogan ***Cherchez la femme... trouvez l'excellence*** est particulièrement approprié compte tenu de la qualité et de la diversité des candidatures qui composent le répertoire.

RÉSULTATS

Le répertoire intitulé *Femmes en tête en Estrie* a été réalisé comme prévu. Il compte pour sa première édition les coordonnées de cent quatre femmes (104). Les informations sont répertoriées par municipalité régionale de comté, par champ d'intérêt et de compétence.

Le financement de la première édition a été rendu possible par le programme *À égalité pour décider*. Les questions qui se posent maintenant sont : Est-ce que le répertoire doit s'autofinancer? Est-il possible de maintenir année après année la qualité du répertoire? Quels sont les mécanismes de mise à jour à prévoir? Compte tenu des ressources qu'il nécessite, le répertoire est-il le meilleur moyen pour augmenter le bassin de candidatures de femmes à des postes de responsabilité et ainsi augmenter le nombre de femmes dans ces postes?

À la question portant sur l'autofinancement, Nicole Dorin répond que « l'utilisateur » (les instances locales et régionales visées) du bottin serait normalement le « payeur ». Dans ce cas-ci, l'utilisateur n'a rien demandé, alors comment oser lui faire payer ce répertoire? Solliciter des commanditaires pourrait contribuer à financer une partie des coûts mais sûrement pas la totalité. Par conséquent, il faut pouvoir compter sur l'appui financier du gouvernement.

Pour ce qui est du maintien de la qualité et la mise à jour du répertoire, la réponse est positive. M^{me} Dorin considère que la première version est toujours la plus difficile. Toutefois, elle mentionne que cela nécessite du temps pour effectuer les différentes démarches de collecte, de validation et de promotion.

Finalement, elle conclut que le répertoire est un moyen parmi d'autres pour augmenter le bassin de candidates, d'où l'importance de diversifier les approches. Elle considère ce répertoire comme un moyen de convaincre les décisionnaires qu'il existe dans leur entourage des femmes prêtes à apporter une contribution significative et souhaite qu'un jour ces décisionnaires sachent les repérer eux-mêmes.

EN CAMPAGNE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES

Marie-Thérèse Forest et l'équipe de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles s'étaient fixé comme objectif :

De préparer et former les femmes à occuper des postes de décision.

SOMMAIRE DU PROJET

L'accent a d'abord été mis sur une campagne de sensibilisation grand public comportant un volet télévisuel et un volet presse écrite. Lors du colloque, la présentation a porté davantage sur la campagne télévisuelle.

Pour cette campagne télévisuelle, les organisatrices souhaitaient rejoindre autant les femmes que les hommes. Le but était de susciter un questionnement sur la présence des femmes dans les postes de décision et de provoquer un éveil chez les femmes qui souhaiteraient participer aux prises de décision. *Elles voulaient donner le goût aux femmes de s'engager en valorisant la différence, l'apport, les compétences et susciter la réflexion pour un élargissement de la vision.*

Le projet a pris la forme d'une campagne de promotion intitulée *Ensemble, tout est possible*. Celle-ci s'est échelonnée sur une période de huit mois. Les stations CHAU-TVA et TVI (télévision des Îles) ont collaboré au projet, permettant ainsi une large diffusion sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Une série de neuf messages (trois de 15 secondes et six de 30 secondes), portant sur autant de thèmes, ont été réalisés. Ces thèmes sont : pouvoir, retraite, approche, implication, contraintes, métiers non traditionnels, politique, équilibre et banque de candidates. Des témoignages de femmes et d'hommes actifs dans la région (24 personnes au total) ont été retenus comme approche. Un style simple, direct et humain a été privilégié.

Le message des femmes (15) portait principalement sur les raisons de leur engagement, sur ce qu'elles en retirent, sur les limites de leur action dans l'exercice du pouvoir, sur les

différences de l'approche entre hommes et femmes et sur ce qu'elles voulaient transmettre aux femmes. Pour sa part, le message des hommes traitait de l'apport des femmes, de ce qui limite, selon eux, l'engagement des femmes dans l'exercice du pouvoir et aussi de la différence entre l'approche des hommes et celle des femmes.

RÉSULTATS

Il est certes difficile de mesurer les résultats concrets de cette campagne de sensibilisation et d'information. Certains indices provenant des médias peuvent cependant garantir la « pénétration » des messages.

Les mesures BBM des télédiffuseurs associés au projet (CHAU-TV ainsi que CFER et TVI) témoignent que la population a été rejointe à diverses heures d'écoute. Les messages ont effectivement été diffusés selon un horaire variable, du matin jusqu'au soir.

La qualité des messages produits de même que l'authenticité des personnes interviewées dans ces messages ont très certainement contribué à l'atteinte de l'objectif. La rétroaction reçue témoigne de l'intérêt et du plaisir à voir et revoir les messages qui mettent en présence des personnes connues dans la région. Les inscriptions à la banque de candidates confirment l'impact positif. À ce jour, 65 inscriptions ont été reçues. L'objectif optimiste était de 40 inscriptions.

Une évaluation d'impact qualitative se fait sur une longue période. Comment mesurer dès à présent l'impact réel? Il est question de changement d'attitudes, de modèles à présenter, de réflexion à susciter... On a parfois l'impression qu'une campagne de sensibilisation n'est jamais terminée, car les changements d'attitudes sont si longs à s'implanter.

Et après :

Il faut maintenant maintenir et enrichir la banque de candidates. Marie-Thérèse Forest se dit soucieuse d'offrir à ces femmes très bien sélectionnées des formations, des occasions de rencontres, d'échanges et de mettre au point un forum de discussion sur Internet.

Il importe aussi de poursuivre la campagne de sensibilisation : une émission TV hebdomadaire (6 minutes) pendant 20 semaines sera diffusée à compter de février 2002.

Un outil de référence destiné aux instances socioéconomiques de la Gaspésie et des Îles pour une présence accrue des femmes au sein des instances locales et régionales, intitulé *Outils en mains*, a été distribué à travers la région.

Pour Marie-Thérèse Forest, une autre question se pose : est-ce que DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ entre les femmes, sur les enjeux qui les touchent spécifiquement, fait aussi partie des actions prioritaires pour devenir À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER?

FEMMES ET POUVOIR DANS LE CENTRE-DU-QUÉBEC

Nancy-Annie Léveillé et l'équipe de la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec¹, s'étaient fixé comme objectif :

De favoriser le maintien des femmes dans les postes de décision.

SOMMAIRE DU PROJET

Par le projet *Femmes et pouvoir, phase 1*, les organisatrices souhaitaient stimuler et soutenir l'engagement des femmes de la région. À cette fin, elles ont choisi :

- La création d'un Réseau des administratrices. La première activité du réseau a pris la forme d'une tournée de rencontres des administratrices dans les 5 MRC de la région. Ces rencontres ont regroupé une quarantaine d'administratrices au total et ont porté principalement sur la définition des structures de développement régional du Centre-du-Québec et des liens qui existent entre elles.
- La formation d'une dizaine de nouvelles élues municipales. Cette formation a permis aux participantes de s'initier aux procédures qui régissent les conseils municipaux et de tisser des liens entre elles en plus de permettre la rencontre d'intervenantes et d'intervenants régionaux.
- La mise sur pied d'un bulletin de liaison *Femmes et pouvoir* comme outil d'information et de diffusion des activités auprès des administratrices de la région, des organismes communautaires et des groupes de femmes. La liste d'envoi contient 500 adresses. Le bulletin a été diffusé à trois reprises. L'objectif est de le diffuser cinq fois par année.

RÉSULTATS

- La tournée du Réseau des administratrices et la rencontre de formation des nouvelles élues municipales ont créé des occasions de tisser des liens de réseautage. Ces mêmes femmes ont pu communiquer avec des intervenantes et des intervenants qu'il est parfois stratégique de rencontrer. Quant au volet informatif concernant les structures décisionnelles régionales, il est capital de savoir où s'adresser pour bien faire cheminer des projets, de connaître le rôle respectif de ces instances, leurs liens et leurs processus d'élection ou de nomination.

En tissant des partenariats avec les personnes-clés des instances locales et régionales et en s'associant à des femmes engagées pour créer une mobilisation lors des rencontres, l'organisme assure une augmentation de valeur à ses activités.

¹ La région Centre-du-Québec a été créée le 30 juillet 1997. Elle est composée de 5 MRC : Arthabaska, Bécancour, Drummond, l'Érable et Nicolet-Yamaska.

- La publication régulière d'un outil comme le bulletin a permis de faire naître un sentiment d'*appartenance*, de faire connaître les activités mais surtout de susciter la réflexion et de véhiculer de l'information générale sur les instances locales et régionales. Le succès d'une diffusion large (500 femmes) fait en sorte que plusieurs femmes qui ne sont pas toujours très près des lieux d'échanges traditionnels ont été rejointes, ce qui élargit le cercle au-delà des travailleuses ou des militantes engagées des milieux féministes.

L'étape suivante est d'élargir la diffusion aux *hommes qui gravitent autour des conseils d'administration ou en font partie*, soit les coordonnateurs ou les présidents, lorsqu'il y a lieu. Ils seront ainsi sensibilisés aux activités offertes par la Table de concertation et aux idées qu'elle porte.

PRÉSENCE ACCRUE DES FEMMES DANS LES INSTANCES LOCALES ET RÉGIONALES DE LA MÉTROPOLE

Hélène Bohémier et l'équipe du comité de condition féminine du Conseil régional de l'Île de Montréal (CRDIM) s'étaient fixé comme objectif :

De sensibiliser les institutions à la nécessité d'une répartition équitable des postes de responsabilité entre les femmes et les hommes.

SOMMAIRE DU PROJET

Dans un premier temps, les conseils municipaux et les instances locales et régionales de l'Île de Montréal ont été ciblés. Au dépôt du projet, en 1999, l'Île de Montréal comptait 29 municipalités. Pour réaliser l'objectif visé, les activités suivantes ont été retenues :

- Un inventaire et un portrait des différentes instances locales et régionales (nombre, mandat, composition, mode de représentation et processus électoral) ont été dressés.
- Un tableau comparatif portant sur la présence des hommes et des femmes dans les instances répertoriées a été dressé, mettant ainsi en lumière l'inégale répartition du pouvoir.
- Un portrait des femmes occupant des postes dans les instances répertoriées a été réalisé et présenté dans le but éventuel de préparer un programme de formation et de mentorat.
- Des interventions diverses ont été posées dans les sept municipalités en élection (lettres de sensibilisation auprès des maires, chefs de parti, etc.) afin de susciter des candidatures féminines.
- Une soirée d'information sur la place des femmes dans la nouvelle Ville de Montréal à la suite du projet de fusion a été organisée.

RÉSULTATS

Ce projet s'est réalisé dans la mouvance de la réorganisation territoriale. En outre, la création de la nouvelle Ville implique une diminution des postes électifs, ce qui rend d'autant plus difficile l'accès des femmes aux nouveaux postes fortement sollicités par les hommes déjà en place. Il est donc de première importance dans les circonstances qu'une action soit tentée, sinon pour faire des gains, à tout le moins pour limiter les pertes. Les résultats réels sont en conséquence difficiles à mesurer.

AU JOUR LE JOUR...
FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE

Au jour le jour... DE LA SUITE DANS LES IDÉES

Au cours de l'après-midi, les personnes participantes ont été invitées à échanger sur les moyens les plus sûrs d'atteindre un meilleur partage du pouvoir.

Voici, regroupées par type de préoccupation, quelques idées maîtresses qui ressortent de ces échanges.

La sensibilisation :

- Il faut sensibiliser les femmes et le grand public au partage du pouvoir à l'échelon national tout en visant à démythifier le pouvoir de façon que les femmes puissent y prendre réellement goût.
- L'extension du programme *À égalité pour décider* est souhaité, compte tenu, entre autres, du travail de concertation qui reste à faire sur le plan national sur des questions à répercussions locales et régionales.

L'engagement :

- Les femmes qui consentent à inscrire leur candidature dans un répertoire font souvent un premier pas décisif vers un engagement dans les affaires publiques. Il est important de considérer cet aspect lors de l'élaboration d'un tel répertoire.

La formation :

- L'offre de services de formation à l'exercice de fonctions dans les affaires publiques (préparation et conduite de réunions, prise de parole en public, fonctionnement des instances...) semble avoir une grande force d'attraction sur les femmes.
- L'élaboration d'un recueil des différentes formations déjà mises au point partout au Québec est proposée afin que l'expérience et l'expertise des unes et des autres soient mises à profit. Cet outil permettrait d'éviter les duplications. Les groupes pourraient ainsi faire porter leurs efforts sur d'autres dimensions du partage du pouvoir.
- L'élaboration d'un répertoire des différents postes de responsabilité à combler dans les instances locales et régionales est également proposée.
- Les femmes ont déjà des compétences et des qualités qui les disposent à l'exercice du pouvoir et qu'il importe de faire savoir. Elles doivent apprendre à se faire davantage confiance. En somme, il faut s'assurer que la formation soit suivie d'un engagement dans un secteur ou dans un autre des affaires publiques.

Au jour le jour... faits saillants de la réunion plénière

Une fois en poste :

- Il est nécessaire de soutenir les femmes qui ont accédé à des postes de responsabilité de façon qu'elles s'y maintiennent en alliant intérêt, savoir-faire et plaisir. Il faut donc multiplier les occasions d'échange, favoriser le mentorat et le marrainage (particulièrement avec des femmes retraitées de la politique), travailler à l'instauration de réseaux et d'alliances et les aider à développer leur confiance en soi.
- Il importe de conserver des attentes réalistes vis-à-vis la capacité d'action de ces femmes.
- Il faut aussi améliorer la conciliation entre travail, famille et engagement public.
- Il est primordial d'apprendre à savourer ses victoires.

La solidarité :

- Les personnes participantes soulignent l'importance de la solidarité entre les femmes mais sont également sensibles à la nécessité de travailler sur le terrain des hommes et avec les hommes. Il est de première importance de sensibiliser les conseils d'administration des différentes instances à leur propre intérêt à accueillir les femmes dans leurs rangs. On conseille d'investir prioritairement le secteur municipal en raison de l'« effet domino » qu'il comporte par rapport aux autres instances.
- L'égalité en nombre doit se traduire par une égalité dans les charges et les responsabilités du pouvoir. Les femmes doivent refuser d'être reléguées aux dossiers mineurs.

Constats sur l'exercice du pouvoir :

- Le pouvoir n'est pas fait pour tout le monde; avant d'y accéder, il faut définir ses propres exigences et l'assumer une fois qu'il a été acquis.
- L'exercice du pouvoir, c'est dur. Il faut apprendre à vivre avec cette réalité et trouver ses bulles de savon ailleurs.
- Il faut cultiver des attentes réalistes sur l'exercice du pouvoir et apprendre à assumer son pouvoir.
- Il faut penser à puiser à même le terreau qui existe, c'est-à-dire faire valoir le travail des femmes actuellement en politique.
- Il faut éviter de présumer d'emblée que les femmes sont solidaires.
- Il est important de surveiller de près les effets des fusions municipales et de s'allier aux femmes et aux hommes sensibles à la nécessité du partage du pouvoir.

- Les femmes au pouvoir, qui représentent-elles? Les intérêts de leur circonscription ou district? L'intérêt collectif? Les intérêts des femmes?
- L'instauration d'une tension créatrice plutôt que conflictuelle entre les groupes de femmes et les femmes au pouvoir serait bénéfique. Il faut viser à changer le regard que l'on pose sur l'autre et vice versa.
- Le nombre croissant de femmes ministres québécoises fait une différence dans la gestion des affaires publiques de l'État québécois; les femmes optent souvent pour une perspective d'ensemble dans la gestion des dossiers qu'on leur confie et tentent de trouver des solutions variées et intéressantes.
- La multiplication des échanges avec son milieu et les personnes élues de ce milieu facilite l'exercice du pouvoir.

Bouillon d'idées en incubation...

- Le maintien du soutien des élues en poste par les réseaux, réseaux qui ne sont pas nécessairement les mêmes que lors des élections.
- Plus les personnes élues montent dans la hiérarchie politique, plus elles sont isolées. Peut-on atténuer les effets négatifs de ce phénomène et quels sont-ils précisément?
- La « réinvention » du pouvoir. Les femmes font une différence et ne s'en rendent pas toujours compte car l'une des règles qui prévaut dans l'exercice du pouvoir est de ne pas perdre la face et de ne pas montrer à l'autre qu'il a gagné.
- Est-ce que la solidarité des femmes peut être renforcée par le nombre et également par la nature des intérêts communs?
- Les impacts des fusions municipales. Quels seront-ils? Comment peut-on contrer les effets négatifs?
- Comment peut-on tenter d'alléger le stress de la conciliation entre travail, famille et l'exercice du pouvoir?
- Les femmes ont-elles mission de représenter les intérêts des femmes?
- Il faut créer une mythologie collective de femmes modèles desquelles on puisse s'inspirer.
- Les femmes doivent préparer l'avenir, leur relève à l'exercice du pouvoir.
- Pouvons-nous atteindre l'égalité par des mesures incitatives ou devons-nous avoir recours à des mesures coercitives?

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE

Trois conférencières préoccupées par une présence plus forte des femmes dans les postes électifs des organismes publics et des divers paliers de gouvernement ont bien voulu partager avec les personnes participant au colloque l'essence de leur réflexion, fruit de leur expérience pratique ou encore de leurs recherches et de leurs analyses sur le partage du pouvoir. Voici les principaux éléments qui se dégagent de leurs propos.

SHARON LESLIE

Ex-conseillère municipale pour la Ville de Montréal Formatrice auprès d'organismes à but non lucratif

Forte d'une expérience de huit ans comme conseillère municipale pour la Ville de Montréal et d'une connaissance approfondie du mouvement communautaire de la Métropole, M^{me} Leslie s'est principalement interrogée sur trois aspects du partage du pouvoir :

- Comment intéresser les femmes à la politique?
- Comment vivre le rôle d'élue?
- Que pourrait-on apporter comme changements structurels pouvant contribuer à une plus forte présence des femmes dans les postes de responsabilité?

M^{me} Leslie a également tracé quelques traits caractéristiques de la femme qui se lance en politique.

Comment intéresser les femmes à la politique?

- Tout d'abord, le temps semble être un facteur clé dans la quête de candidates à des postes électifs. Les femmes que l'on sollicite pour occuper un poste électif ont souvent besoin de temps pour réfléchir à cette éventualité.
- Les femmes ont également besoin qu'on les sensibilise à l'importance d'occuper ces postes et qu'on les encourage à le faire.
- Il est important de démythifier la politique, de mettre en valeur les apports concrets à la société auxquels une personne élue peut contribuer sur le plan municipal. Les dossiers comme la sécurité publique, l'éducation, le transport, les parcs sont des sujets d'ordre politique par lesquels les femmes se sentent davantage concernées. Le pouvoir politique est un outil d'influence stratégique qui peut aider les femmes à faire évoluer les dossiers qu'elles jugent prioritaires.
- Il faut aider les femmes à devenir plus à l'aise avec la notion de pouvoir. L'utilisation d'un langage clair, non spécialisé, visant à communiquer aux femmes les responsabilités qui incombent aux personnes élues et le fonctionnement des

organismes publics et des divers paliers de gouvernement a un impact majeur sur la perception qu'elles peuvent avoir de ces fonctions.

- Les femmes doivent se donner l'occasion d'assister aux réunions publiques des organismes et des instances gouvernementales où il existe des postes électifs; c'est la meilleure façon de comprendre le fonctionnement de ces organisations et les enjeux de société qui s'y dessinent.

Comment vivre le rôle d'élue?

- Pouvoir compter sur la présence d'un mentor et tirer avantage de son expérience en l'intégrant à son apprentissage.
- Savoir reconnaître ses alliés, les femmes et les hommes.
- Savoir s'entourer d'une équipe de soutien qui aidera la nouvelle élue à intégrer les diverses responsabilités qui lui incombent.
- Miser sur une formation adaptée à ses besoins; apprendre à déceler les enjeux politiques, apprendre à user de stratégies pour atteindre les buts visés, apprendre à moduler ses messages aux diverses situations et, aussi, apprendre à se faire confiance.

Quels changements structurels sont souhaitables?

- Prévoir au chapitre des frais de dépenses autorisés des personnes élues, un montant d'argent suffisant pour les frais de gardiennage.
- S'interroger sur le fonctionnement de certains partis politiques qui exigent de leurs personnes candidates l'investissement d'une somme d'argent importante pour la planification et la réalisation des campagnes électorales.
- Privilégier l'engagement à participer à la campagne de levée de fonds du parti plutôt que l'engagement à investir soi-même une importante somme d'argent.
- Convaincre les principaux organisateurs des partis de l'importance de prendre le temps de trouver des candidatures féminines intéressantes. Les femmes prennent du temps à peser le pour et le contre de l'offre qui leur est faite.

Quelques traits types des politiciennes d'aujourd'hui

- Elles n'ont pas planifié leur carrière politique; elles y ont été amenées en raison d'un ensemble de circonstances.
- Les femmes occupant des postes électifs se sont souvent engagées après avoir été inspirées et encouragées par des modèles de femmes et d'hommes, intègres et respectueux, engagés dans la vie publique.

- Les femmes engagées se préoccupent depuis longtemps du bien-être de la population; leur intérêt peut par exemple se manifester par l'exercice de leur profession ou encore par les soins et le soutien apportés à leur famille.

CHANTAL MAILLÉ

**Professeure à l'Institut Simone de Beauvoir
Vice-présidente du Conseil du statut de la femme**

Chercheure féministe de renom et professeure en sciences politiques, M^{me} Maillé a livré à l'assistance un portrait général de la participation des femmes occidentales à la politique et s'est intéressée aux types de mesures possibles destinées à promouvoir la participation active des femmes à la vie politique ainsi qu'aux modes de scrutin et à leurs effets sur les pourcentages de femmes élues.

La participation des femmes à la politique

Au Québec, les femmes réfléchissent à leur participation au pouvoir politique depuis des décennies. Au début du siècle, on disait d'elles qu'elles n'avaient pas les compétences pour voter.

Les cours d'instruction civique donnés aux femmes par l'une des grandes organisations féministes de la première moitié du vingtième siècle font partie des instruments qui témoignent des efforts faits par les femmes afin de s'outiller pour apprendre à composer avec la vie politique et pour pallier leurs lacunes dans le champ de l'éducation politique.

Les mesures pour promouvoir la participation des femmes à la politique

- Réserver un certain nombre de sièges à des femmes au sein même des partis. Pour combler ces sièges, voici quelques leviers d'intervention possibles à considérer :
 - sollicitation de candidatures féminines;
 - formation de réseaux de candidates;
 - financement public des dépenses électorales dans le but d'assurer une plus grande équité entre les personnes candidates;
- Obligation pour les employeurs d'accorder des congés sans solde à tout membre du personnel qui fait une campagne politique;
- Plafonnement des dépenses pour les mises en candidature;
- Déduction des frais de garde durant les périodes de mise en candidature et de campagne électorale;

- Constitution de comités de sollicitation de candidatures féminines au sein des partis;
- Bonus octroyés dans la cadre du remboursement des dépenses aux partis politiques qui auraient fait élire au moins 20 % de femmes.

Les modes de scrutin et leurs effets sur les pourcentages de femmes élues

Selon certaines données recueillies, les deux principaux types de systèmes électoraux, tels qu'ils existent et tels qu'ils sont gérés, n'auraient pas nécessairement d'incidence sur le pourcentage de femmes élues.

Le scrutin majoritaire :

Dans le cadre de ce système électoral, les personnes candidates qui recueillent le plus de voix sont déclarées élues.

Ce système électoral a comme principales caractéristiques :

- de favoriser la stabilité politique;
- d'exclure les groupes minoritaires de la représentation politique (entre autres effets).

La représentation proportionnelle :

Par cette voie électorale, les partis politiques se voient attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur force électorale. Les partis politiques présentent des listes de candidatures et les personnes en tête de liste sont les premières à se voir octroyer des sièges.

Ce système électoral a pour principales caractéristiques :

- d'accroître le fractionnement politique;
- de donner aux partis le choix des candidats et des candidates alors que l'électorat ne fait que voter pour le parti sans choisir directement une candidate ou un candidat.

Pour que la représentation proportionnelle résulte en un nombre plus élevé de femmes élues, il faut qu'il y ait des mesures régissant la composition des listes que chaque parti doit dresser.

Observations sur les pays avancés en matière de progression de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tous les pays nordiques ont connu une hausse substantielle du nombre de femmes élues dans les institutions politiques depuis les années 70. Or, ces pays avaient le même système électoral avant les années 70. Il y a donc des facteurs autres que les systèmes électoraux pour expliquer cette progression.

Ces facteurs sont :

- une culture politique égalitariste;
- l'assimilation des sphères traditionnelles d'activités féminines comme la famille et les soins aux autres par l'État.

Piste à explorer :

Nous pourrions revoir les bases de notre système électoral actuel, soit la représentation géographique, pour y ajouter une nouvelle dimension : la représentation des sexes. On pourrait élire un homme et une femme par circonscription.

Les partis féministes et leur contribution à une réflexion sur les femmes et le pouvoir politique

- Nous en sommes maintenant à la deuxième génération de femmes en politique; et plusieurs femmes de cette seconde génération s'identifient comme féministes.
- De leur côté, les groupes de femmes livrent des batailles dont le dénouement dépend principalement du pouvoir politique. C'est, pour bien des groupes, l'élément qui a déclenché la volonté de promouvoir les femmes en politique.
- Une difficulté de taille se pose toutefois aux femmes élues, celle de devoir concilier la solidarité au parti et la loyauté à l'égard des groupes de femmes. Un tel dilemme peut rapidement devenir suicidaire pour les femmes actuellement élues, étant donné leur petit nombre.
- Tant que le nombre de femmes élues demeure peu élevé, il ne faudra pas attendre d'elles qu'elles portent seules le poids des revendications des groupes de femmes, ni a fortiori les y obliger.
- Il pourrait être avantageux de créer de nouvelles formes de liens entre les femmes politiques qui se réclament du féminisme et les groupes de femmes, afin de permettre aux élues d'avoir accès à un réseau de soutien et d'information, tout en offrant aux groupes une voie privilégiée pour se faire entendre des gouvernements.
- On pourrait aussi envisager de créer une association nationale qui, sur une base non partisane, regrouperait les élues et les femmes désireuses de s'engager en politique. Un tel groupe pourrait améliorer la visibilité des femmes présentes dans les postes de pouvoir et avoir un effet incitatif sur d'autres femmes.
- Les femmes actives dans les groupes pourraient aussi songer à se liguer pour se présenter massivement en politique.

- Le choix pour des féministes de s'organiser en parti politique ne date pas d'aujourd'hui, tout comme la réflexion sur le pouvoir d'un point de vue féministe. Mais l'échec de ces formations nous laisse penser qu'il y a un écart entre la théorie féministe du pouvoir et sa pratique. Outre l'Alliance des femmes en Islande (1983-1999), plusieurs partis féministes ont existé à ce jour, notamment en Israël, en Espagne, puis au Canada (1979-1982) et en Belgique (1972-1978).
- Il semble que la pierre d'achoppement des partis féministes ait été leur difficile relation avec le pouvoir et leur conception de ce pouvoir, que l'on voulait non hiérarchisé et non autoritaire. Il ressort également que ces initiatives sont restées très marginales.

SANDRINE DAUPHIN

Chargée de mission études-recherches Service des droits des femmes et de l'égalité

En raison des renseignements particulièrement intéressants qu'ils contiennent à l'égard de l'instauration de la *Loi sur la parité* en France, nous vous livrons in extenso les propos de M^{me} Dauphin.

LA PARITÉ POLITIQUE – L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE

La France est le premier pays à s'être doté d'une loi constitutionnelle et d'une loi organique visant à instituer la parité dans la sphère politique. Le plus souvent perçu comme un pays accusant un retard en termes de représentation des femmes dans les Assemblées, au 59^e rang mondial, c'est un véritable bouleversement dans le paysage politique français. À travers l'expérience française on peut alors s'interroger sur ce que cela signifie pour un État démocratique de se donner comme objectif la parité politique.

Il convient sans doute dans un premier temps de définir ce qu'est la parité et surtout ce qu'elle n'est pas. La parité est un projet de société où les femmes et les hommes partagent ensemble et à égalité les responsabilités publiques et privées. Elle permet d'attribuer les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes et les mêmes chances de les exercer. En effet, par la parité, il s'agit de prôner l'égalité des chances. Alors qu'une simple mesure de discrimination positive induit un traitement différent selon le sexe de façon temporaire, l'égalité des chances institue une continuité. Avec la parité, une distinction est désormais élaborée entre « égalité formelle » et « égalité réelle », ce qui implique deux choses :

- Premièrement, la reconnaissance des inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes malgré les déclarations de principes. La revendication de la parité a permis de lever le voile sur ces inégalités.

- Deuxièmement, choisir la parité comme objectif, c'est considérer qu'une politique de rééquilibrage en faveur des femmes est nécessaire.

La parité part donc du constat que l'égalité en droit est acquise mais reste inachevée dans les faits. Dit autrement, la parité ajoute au principe d'égalité de droit, une obligation de résultat. Elle assure la mise en œuvre de l'égalité réelle.

Aussi, le principe de parité est fort différent de celui de quota puisqu'il ne s'agit pas d'assurer la représentation d'une minorité. De plus, généralement une fois atteint, le quota ne se dépasse pas, or l'objectif de la parité est bien l'égalité. Cette distinction faite, comme le souligne la philosophe Geneviève Fraisse, la parité est un outil nécessaire pour fabriquer l'égalité. Assurer la parité, c'est prétendre que les femmes ont autant le droit que les hommes de représenter l'ensemble de la société, ont également la légitimité de la représentation universelle.

Toutefois, la revendication de la parité a suscité un véritable débat en France. Constitutionnalistes, féministes et intellectuels divers se sont opposés à la parité. On peut distinguer principalement deux catégories d'opposants :

- Ceux de l'opposition républicaine qui se réfèrent aux valeurs de l'universalisme et à la crainte du communautarisme. La parité diviserait le citoyen en deux par l'introduction d'une donnée sexuée. Ceci conduirait au pire des communautarismes. Après les femmes, les autres communautés demanderaient à être également représentées. C'est notamment les arguments opposés par la philosophe Elisabeth Badinter qui se réclame de la pensée de Simone de Beauvoir.
- Ceux de l'opposition féministe qui craignent la référence au différencialisme et à l'essentialisme. Ces féministes perçoivent la parité comme un mode de légitimation de l'accès au pouvoir par le sexe. Dès lors, tous les stéréotypes liés à une nature féminine immuable ressurgiraient, cantonnant les femmes au social et ne remettant pas en cause la domination masculine et le mode d'exercice du pouvoir. Pour ces opposantes, par la parité le risque est que les femmes ne représentent seulement que les femmes et soient élues en tant que femmes.

Face à ces arguments, il a été le plus souvent opposé que l'universalisme a toujours été sexué puisqu'il est représenté par un seul sexe. De plus, les femmes ne forment pas une catégorie de la société mais sont la moitié de l'humanité. Aussi, il s'agit par la parité de redéfinir l'universalisme en y intégrant les femmes parce que le véritable universel est celui qui reconnaît que le peuple est composé de deux catégories sexuées. Par ailleurs, les paritaristes ont toujours pris soin de préciser que s'il existe des différences hommes/femmes, elles sont liées à la culture et non à la nature. Enfin, par la parité les femmes accèdent à la représentation de l'universel et ne représentent donc pas seulement les femmes.

Dès lors, on peut se demander pourquoi la France s'est dotée d'un dispositif législatif unique en son genre. Elle accusait certes un retard considérable par rapport aux autres

pays; elle était désignée comme le mauvais élève de l'Europe concernant la place des femmes en politique, la lanterne rouge juste avant la Grèce. Une conjonction de facteurs ont conduit à la fois les associations et les femmes politiques à se mobiliser. J'en retiendrais trois. Deux célébrations historiques, celle du bicentenaire de la Révolution française (1989) et le cinquantenaire du droit de vote (1994) ont vu se multiplier les études et ouvrages divers sur les raisons de l'exclusion des femmes de la sphère politique. Le premier facteur est ainsi la prise de conscience par la publication de statistiques et d'ouvrages théoriques d'une situation profondément inégalitaire.

Un deuxième facteur a contribué à alimenter cette prise de conscience qui a pu notamment favoriser une certaine solidarité entre les femmes politiques de gauche et de droite, au-delà des clivages partisans. C'est le renvoi d'Édith Cresson, première femme premier ministre de 1991 à 1992, et celui des huit femmes ministres dans le gouvernement d'Alain Juppé en novembre 1995, surnommées les « Juppettes ». Dès lors, la multiplication de témoignages de femmes politiques sur les vexations diverses qu'elles subissent dans le milieu politique ont conduit à une certaine médiatisation du phénomène.

Et enfin, dernier facteur, le fait que les partis politiques se soient saisis de la revendication de la parité en politique. En effet, ils ont perçu à travers la parité une opportunité de moderniser la vie politique française, de montrer à un électorat de plus en plus dubitatif et soupçonneux leur volonté de renouveler le personnel politique. La parité leur permet d'une certaine manière de répondre à la crise du politique que ce soit en termes de représentation, c'est-à-dire la coupure entre l'électeur et l'élus ou en termes de fonctionnement de l'appareil politique par davantage de démocratisation. Mais attention cette croyance en laquelle les femmes seraient porteuses de renouveau politique n'est pas dénuée d'un certain attachement aux stéréotypes sexuels traditionnels.

Ceci dit, je distingue trois périodes dans la prise en compte, puis la mise en œuvre de la parité en politique en France.

Première période : 1989-1994. La France a bénéficié indéniablement d'un effet d'entraînement de l'Union européenne. Lors d'un colloque sur les femmes dans la prise de décision, en 1989, organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg, Élisabeth Sledziewski utilise pour la première fois le terme de démocratie paritaire. Mis en place dans le cadre du 3^e programme d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, il est créé en avril 1992 un réseau d'experts sur le thème *Femmes dans la prise de décision*. Chargé d'établir un panorama européen de la question et de rédiger une déclaration de principe, cette dernière sera présentée lors du sommet européen *Femmes au pouvoir* à Athènes le 3 novembre 1992. Faisant le constat d'un déficit démocratique, il est inscrit dans la déclaration « puisque les femmes représentent plus de la moitié de la population, l'égalité impose la parité dans la représentation et l'administration des nations ». Le mot parité apparaît donc pour la première fois dans un texte politique européen.

Parallèlement, en France, dès 1992, les premières associations revendiquant la parité se créent. Toujours en 1992, Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall

publient *Au pouvoir citoyennes, liberté, égalité, parité*, livre qui pose le débat et le médiatise. Dès 1993, il existe sept associations sur la parité et vingt autres associations féminines et féministes qui l'intègrent dans leurs objectifs. Le 10 novembre 1993, le journal *Le Monde* publie le manifeste des 577 personnalités (nombre de députés dans l'Assemblée nationale) pour une démocratie paritaire qui réclame l'adoption d'une loi organique. La même année, un réseau d'associations « *femmes pour la parité* » se mobilise de façon importante pour sensibiliser l'opinion publique à cette revendication.

Une deuxième période, 1994-1996, cristallise le débat. La parité devient un enjeu politique. Elle va devenir la pierre angulaire de la modernisation des partis politiques. Aux élections européennes de 1994, Michel Rocard du parti socialiste présente une liste paritaire, ce qui ne lui assurera pas pour autant un score très honorable mais qui aura le mérite de montrer un exemple de mise en pratique de la parité. Ainsi lors de la présidentielle de 1995, tous les candidats se disent favorables au principe de parité, excepté le Front national. La divergence entre candidats est plutôt sur la méthode, à savoir le passage par la loi et la modification constitutionnelle. 1995 : Jacques Chirac du parti gaulliste est élu Président de la République. Le premier gouvernement d'Alain Juppé devient le plus féminisé de l'histoire de la V^e République avec douze femmes, soit près de 30 % de femmes dans le gouvernement, lesquelles furent remerciées cinq mois plus tard sous-entendant non leur incompétence mais leur inexpérience politique. Ce même gouvernement met en place en octobre 1995 l'Observatoire de la parité comprenant 18 membres et présidé par la députée Roselyne Bachelot jusqu'en 1998. Cet observatoire vise à améliorer les connaissances sur l'évolution de la situation des femmes en France et à l'étranger et à éclairer les pouvoirs publics sur les projets de textes législatifs ou réglementaires. Au sein de cet observatoire un travail considérable a été fait sous l'égide de l'avocate Gisèle Halimi, célèbre en son temps pour avoir conduit le combat sur l'avortement dans les années 70. Elle a rédigé un rapport, présenté en mars 1997 devant le Parlement, et qui est le fruit de nombreuses auditions d'universitaires, associatifs, politiques et même religieux. Ce rapport préconise la modification de la Constitution pour adopter une loi sur la parité. Peu de députés étaient alors présents mais il n'était alors pas à l'ordre du jour du gouvernement de modifier la Constitution. Or, cette modification était inévitable dans la mesure où le Conseil constitutionnel, en 1982, a rejeté une première tentative de loi proposant d'instituer un maximum de 75 % de candidats du même sexe sur les listes municipales au motif que la « catégorie de citoyen s'oppose à toute division par catégorie des électeurs et éligibles ». Le raisonnement du Conseil constitutionnel assimile donc l'identité sexuelle à une catégorie. Conformément à cette décision du Conseil constitutionnel, toute loi visant à augmenter la place des femmes dans les assemblées pouvait être déclarée anticonstitutionnelle. Modifier la Constitution s'est donc avéré indispensable et pour ce, il fallait revenir sur l'argumentation du Conseil en affirmant que les femmes ne sont pas une catégorie mais représentent la moitié de l'humanité.

Dans cette même période, dix femmes anciennes ministres de gauche et de droite publient un manifeste dans le magazine *l'Express*, en juin 1996, et proposent sept mesures pour renouveler la pratique du pouvoir dont l'utilisation de quotas graduels et la modification de la Constitution. Il n'est donc pas envisagé une parité immédiate mais graduelle qui

passerait par un quota à 30 %, soit le nombre moyen de femmes adhérentes aux partis politiques. Parallèlement, en 1996, au niveau européen une nouvelle rencontre européenne a lieu à Rome « les femmes pour le renouveau de la politique et de la société ». Une seconde charte, après celle d'Athènes, est signée par des femmes ministres des États membres. Celle-ci met essentiellement l'accent sur le besoin d'actions concrètes, à tous niveaux, pour promouvoir la participation des femmes dans toutes les sphères de la société. Donc, Athènes en 1992 est une déclaration de principe tandis que Rome en 1996 est une demande de mise en œuvre dans la réalité par les États.

Les femmes qui se sont mobilisées, pas seulement les femmes politiques mais les associations féminines et féministes, ne se sont pas seulement appuyées sur l'Europe. Elles ont su profiter de la préparation de la IV^e conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995 pour créer un fort mouvement de mobilisation : sensibilisation du public par des forums locaux, parution dans la presse de pétitions, manifestes, manifestations symboliques, séminaires, colloques, tracts, pin's... Cette conférence mondiale a, en effet, permis aux Françaises de présenter la parité comme un moyen pour l'égalité, notamment pour répondre à l'un des 12 objectifs stratégiques définis lors de cette conférence, à savoir « encourager le partage du pouvoir et la prise de décision ».

Enfin, troisième période, 1997-2001, celle de la mise en œuvre de la parité politique. Aux élections législatives de juin 1997, le parti socialiste présente 30 % de femmes ce qui a conduit à doubler le nombre de femmes dans l'Assemblée nationale; de 5,7 % nous sommes passés à 10,9 %. De plus, le premier ministre a choisi de mettre des femmes à des postes clés dans son gouvernement. Au total, près de 37 % de femmes au gouvernement : Elisabeth Guigou, première femme ministre de la Justice, Martine Aubry, responsable d'un gros ministère, l'Emploi et la Solidarité, et numéro deux du gouvernement. Par leur popularité, ces femmes ministres vont constituer autant d'exemples par leur compétence et leur notoriété.

Le gouvernement a annoncé son intention de modifier la Constitution en juin 1998. Malgré la mobilisation des opposants à la parité, la Constitution a finalement été modifiée par une large majorité parlementaire. La loi constitutionnelle, relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, consacre en son article 3 le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives tandis que l'article 4 dispose que les partis contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi. Le terme « parité » n'apparaît pas afin de faciliter le consensus gauche/droite mais il est présent dans l'exposé des motifs. Un an plus tard, le 6 juin 2000, une loi est promulguée sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Le choix a été celui d'une parité globale. La loi prévoit ainsi :

- En ce qui concerne les élections législatives, la loi prévoit une sanction financière pour ceux qui ne respecteraient pas le principe de parité des candidatures. Pour chaque parti, lorsque l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe dépasse 2 % du nombre total de ces candidats, le montant de la première fraction qui lui est attribué est diminué d'un pourcentage égal à la moitié de cet écart rapporté au nombre

total des candidats. Par exemple, un parti qui ne présenterait que 47 % de femmes se verrait déduire 0,5 % de la première fraction de la somme que l'État lui attribue dans le cadre du financement des partis politiques.

- Pour les scrutins de liste à deux tours (élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants et élections régionales), au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste doit figurer un nombre égal de candidats de chaque sexe. Ainsi, si on prend les six premiers noms d'une liste, un parti peut très bien a minima mettre trois hommes, suivis de trois femmes, c'est-à-dire que la parité est obligatoire tous les six noms mais que l'ordre n'est pas imposé.
- Enfin, pour les scrutins de liste à un tour (élections européennes et une partie des sénatoriales), chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les premières élections concernées par la loi du 6 juin 2000 sont les élections municipales de mars 2001. Il reste encore à affiner les résultats mais globalement ils sont satisfaisants. La France compte désormais 47,5 % de femmes conseillères municipales contre 21,9 % avant les élections. Quarante-quatre femmes prennent la tête d'une ville de plus de 15 000 habitants contre 33 auparavant. Sur 37 villes de plus de 100 000 habitants, il y a quatre femmes contre deux avant les élections. Il se trouve que dans les mois qui ont précédé les élections, des élus sortants prédisaient une pénurie de candidates et craignaient pour leur carrière politique. Or, la difficulté de la loi n'était pas de trouver des candidates, en particulier pour ce type d'élections où l'adhésion à un parti politique n'est pas obligatoire, mais bien de ne pas reconduire des hommes. Certains ont démissionné de leur propre chef, d'autres se sont reconvertis comme conseiller général ou conseiller intercommunal. Il semblerait (les chiffres ne sont pas encore connus) que le nombre de femmes maires a augmenté mais de manière moins significative que le nombre de conseillères municipales car ce sont encore essentiellement des hommes qui étaient en tête de liste.

Mais aujourd'hui il nous reste à savoir combien de femmes occuperont des postes d'adjoint dans les villes de plus de 3 500 habitants puisque l'exécutif n'est pas touché par la loi. Dans les grandes villes, les conseils municipaux semblent jouer le jeu même si les finances et le développement économique restent aux hommes. En prenant Paris, c'est une femme première adjointe qui hérite en outre d'une délégation sur l'égalité hommes/femmes et d'un bureau des temps. Toutefois, sur les 18 femmes composant cet exécutif, elles restent cantonnées dans des postes plutôt traditionnels. En effet, la sécurité, les finances, le logement, les transports ont été donnés à des hommes.

Néanmoins, si on s'intéresse aux élections cantonales, non touchées par la loi en raison du système uninominal et qui se sont également déroulées en mars 2001, le nombre de femmes a très faiblement progressé. Nous avons désormais 9,8 % de femmes contre 6,3 % en 1998 et une seule femme, présidente d'un conseil général. Ainsi, il semble bien que seule la loi peut avoir un effet contraignant sur les partis politiques qui se féminisent à tous petits pas.

Ceci dit, on peut également percevoir en France aujourd'hui un véritable effet d'entraînement de la parité sur les autres sphères de la société. Un certain nombre de rapports se sont ainsi succédés, à la demande du gouvernement, sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le rapport de l'économiste Béatrice Majnoni d'Intignano a montré, statistiques à l'appui, que le travail des femmes est producteur de richesse et non pas de chômage.
- Celui de la députée Catherine Genisson sur la mixité professionnelle a débouché sur une proposition de loi visant à renforcer la loi Roudy de 1983 relative à l'égalité professionnelle.
- Le rapport d'Anne-Marie Colmou sur la place des femmes dans les postes d'encadrement supérieur de la fonction publique souligne que si les femmes sont majoritaires en nombre dans la fonction publique, une forte disparité existe plus on monte dans la hiérarchie. Ce rapport a abouti à trois mesures prises par le gouvernement : des dispositions figurent dans la proposition de loi sur l'égalité professionnelle de Catherine Genisson pour assurer dans les fonctions publiques une représentation équilibrée de chaque sexe au sein des jurys de concours et d'exams professionnels ainsi que dans les organismes consultatifs de la fonction publique; une circulaire, signée par le premier ministre le 6 mars 2000, demande à chaque ministère un plan pluriannuel d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur; enfin, le 10 novembre 2000 a été créé un comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques. Il n'est pas étonnant que les premières mesures prises par le gouvernement en même temps que se discutait la loi sur la parité soient la fonction publique car en France l'encadrement supérieur de la fonction publique constitue le principal vivier pour des fonctions politiques.
- Enfin, le rapport de Michèle Cotta sur la place des femmes dans les instances économiques et sociales et dans le dialogue social. Le rapport souligne les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux postes de responsabilité : ségrégation des métiers, discrimination salariale, articulation des temps.

Au regard de ces rapports, il apparaît que si les inégalités hommes/femmes tendent à diminuer dans la sphère publique, la sphère privée reste profondément inégalitaire. Les femmes continuent à assurer 90 % des tâches ménagères. Or, assurer la présence des femmes dans les postes de décision, c'est véritablement permettre la conciliation de l'activité professionnelle et la vie familiale. Le nouvel enjeu, sans doute, est de faire participer les hommes à ces transformations sociales car il ne s'agit certainement pas que cette conciliation ne concerne que les femmes. Ceci contribuera également à conduire davantage de femmes à s'engager en politique.

Ainsi, il semble que la France soit véritablement dans une dynamique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis le débat sur la parité. Cette notion nouvelle est désormais entrée dans le langage commun pour rappeler à l'ensemble de la société l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes. L'exemple de la France montre ainsi que l'on ne fait pas de l'égalité sans contrainte. Comme se plaisait à l'écrire Léon Gambetta : « Ce qui constitue la vraie démocratie ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire ».

DE LA SUITE DANS LES IDÉES...

CONCLUSION

Au cours du colloque *À égalité pour décider, De la suite dans les idées...*, nous avons tracé un portrait assez clair des femmes dans leurs relations avec le pouvoir local et régional.

Ces échanges ont révélé que les femmes des différentes régions du Québec vivent des réalités comparables, qu'elles partagent les mêmes défis et qu'elles sont animées d'une même et profonde volonté de changement.

Un survol plus large de la situation des femmes au Québec sera bientôt amorcé par le gouvernement. Un portrait de l'évolution comparée de la situation des femmes et des hommes au cours des dix dernières années sera dressé.

Les messages que vous nous livrez, les préoccupations que vous exprimez, les enjeux que vous discernez pour l'avenir seront pris en compte dans l'élaboration des nouveaux instruments qui nous permettront, à toutes et à tous, de construire un avenir meilleur, plus juste et plus égalitaire. C'est sur cette base que les prochaines orientations gouvernementales en matière de condition féminine seront élaborées.